



Conseil de sécurité

Distr. générale
10 octobre 2022
Français
Original : anglais

Communiqué officiel publié à l'issue de la 9148^e séance (privée) du Conseil de sécurité

Tenue à huis clos au Siège, à New York, le lundi 10 octobre 2022, à 15 heures

Conformément à l'article 55 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le communiqué ci-après a été publié par les soins du Secrétaire général en lieu et place d'un procès-verbal de séance :

« Le 10 octobre 2022, en application des dispositions des sections A et B de l'annexe II de sa résolution [1353 \(2001\)](#), le Conseil de sécurité a tenu sa 9148^e séance, à huis clos, avec les représentants des pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police à la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental.

Le Président, agissant en vertu de l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, a invité le Représentant spécial du Secrétaire général pour le Sahara occidental et Chef de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental, Alexander Ivanko, à participer à la séance.

Le Conseil et les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police ont entendu un exposé présenté par M. Ivanko.

Les membres du Conseil, M. Ivanko et les représentants des pays fournisseurs de contingents ont eu un échange de vues ».

